Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.8658 — UTC/Rockwell Collins)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2018/C 105/07)

1. Le 12 mars 2018, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil, d'un projet de concentration ([1]).

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— United Technologies Corporation (États-Unis),

— Rockwell Collins Incorporated (États-Unis),

United Technologies Corporation (UTC) acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle de l'ensemble de Rockwell Collins Incorporated (Rockwell Collins).

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— UTC fournit des produits et des services de haute technologie destinés au secteur des systèmes de construction et à l'industrie aérospatiale dans le monde. Les principaux pôles d'activité du groupe UTC sont les suivants: Otis Elevator Company, UTC Climate, Controls & Security, Pratt & Whitney, et UTC Aerospace Systems (UTAS);

— Rockwell Collins fabrique et fournit des solutions aéronautiques et des solutions intégrées pour les applications commerciales et gouvernementales. L'entreprise fabrique et commercialise également une large gamme d'équipements pour cabines d'avion.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.8658 — UTC/Rockwell Collins

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax: +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).